Publié et certifié exécutoire le 20/10/2026

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 044-214402109-20261014-AR_20261014_129-AR

N° AR_20261014_129

Département
LOIRE-ATLANTIQUE

Canton
SAINT-NAZAIRE 2

Commune
TRIGNAC

OBJET

Arrêté donnant délégation de signature et de fonction du Maire aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués concernant les dépôts de plainte

République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

Le Maire de la ville de TRIGNAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L 2122-19,

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2026 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

VU les dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de déléguer pour la durée de son mandat, toutes décisions en matière d'action en justice,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de déléguer par arrêté du Maire aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'en amont de la procédure de constitution de partie civile, pour faciliter le fonctionnement et la bonne organisation de l'administration locale, il convient de procéder à une délégation de signature et de fonction du maire au bénéfice des adjoints et conseillers municipaux délégués afin de les habiliter à déposer plainte au nom de la commune en tant que représentant de celle-ci, auprès du Procureur de la République, des services de police et de gendarmerie,

ARRETE

Article 1er :

Il est donné délégation aux adjoints suivants afin de les habiliter à porter plainte au nom de la commune en tant que représentant de celle-ci en plus de leur délégation :

- Madame Alice RIAUD, 1ère adjointe au maire, pour signer toute pièce administrative relative à l'Administration Générale, les Finances, les Ressources Humaines, la Citoyenneté et la Tranquillité Publique,
- Monsieur Denis DIDELON, 2ème adjoint au maire, pour signer toute pièce administrative relative à l'Attractivité de la Ville, Culture, Communication, Evènementiel,
- Madame Christelle CARO, 3ème adjointe au maire, pour signer toute pièce administrative relative à l'Urbanisme, Aménagement, Habitat et Logement, Mobilités et déplacements, Cadre de vie, Politique de la Ville, Commerces

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 044-214402109-20261014-AR_20261014_129-AR

- Monsieur Gabriel MULET, 4ème adjoint au maire, pour signer toute pièce administrative relative aux Travaux, Bâtiments et Patrimoine Communal, Voirie, Espaces Publics, Espaces verts, Sécurité des Bâtiments et relations avec le SDIS

- Madame Béatrice BERNARD, 5ème adjointe au maire, pour signer toute pièce administrative relative à l'Education, Vie scolaire, Petite Enfance, Enfance, Jeunesse,
- Monsieur Jérémy BOUVIER, 6ème adjoint au maire, pour signer toute pièce administrative relative aux Sports et Vie Associative,
- Madame Françoise ALBERT, 7ème adjointe au maire, pour signer toute pièce administrative relative aux Solidarités, Action Sociale, Aînés, Handicap, Accessibilité,

4 conseillers municipaux délégués sont également désignés pour être habilités à porter plainte au nom de la commune en tant que représentant de celle-ci en plus de leur délégation en cas d'empêchement du Maire et de l'ensemble des adjoints :

- Monsieur Dominique BURGEOT, chargé de la Politique de l'Eau,
- Madame Christelle TERREFON, chargée de la Santé et de la Prévention,
- Monsieur Guillaume GIRAULT : les ressources humaines
- Monsieur Patrick COUVRAND : Eclairage public et suivi des travaux de proximité

Article 2 : La délégation accordée ci-dessus s'exercera sous la surveillance et la responsabilité du Maire et cessera de produire effet à compter du jour où ses bénéficiaires cesseront d'exercer les fonctions au titre desquelles cette délégation est consentie.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié aux intéressés et dont une ampliation sera transmise en Sous-Préfecture de Saint-Nazaire.

Fait à TRIGNAC, le 14 octobre 2026

MAIRIE DE TRIGNAC
Loire-Atlantique

Le Maire,
Gilbert LEMESTRE